



Avant Programme
CSO Du 12 Février 2017
Organisé par : L'Association équestre Aziz
Sous l'égide de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres



Date : 12 Février 2017

Lieu : Association équestre Aziz – Route Mahdia Km17 Bderna–SFAX-

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS:

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23ème édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 25ème édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement vétérinaire, 13ème édition, mise à jour au 1er janvier 2017.

ORGANISATEURS :

Association équestre Aziz sous l'égide de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres.

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président de la manifestation :

Mr Anouar Zekri

Directeur du concours :

Mr Nadhem keskes

Comité d'organisation :

Mr Fethi Zekri / Mr Thamer Chtourou/ Mr Anouar Baccar/ Mr Hammadi Chtourou/Mr Nader Hammami /Mr Atef Zouari /Mme Hela El Ech

Trésorerie et Secrétariat :

Mr Fathi Fourati / Mme Thouraya Ayadi.

JURY DE TERRAIN :

Président :

Mr Akram Ben Salah (TUN) (FEI level 3)

Membres :

Mr Maher berrachid (TUN) (FEI level 1)/ Mme Khouloud Maghrebi (TUN) (FEI level 1)

Délégué Technique :

Mr Zied Aouina (TUN) (FEI level 1).

Commissaires :

Mr Anis Sellami (TUN) (FEI level 1) - Mr Lassaad Hamdi (TUN) (FEI level 1) - Mr Aid Ben Naceur (TUN) (FEI level 1) .

CHEFS DE PISTE :

Chefs de Piste :

Mr Abdeltif Marzougui (TUN) (FEI level 1) - Mr Ali Tabboui (TUN) (FEI level 1)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE:

Dr. Med Chaari

MEDECIN DU CONCOURS :

Dr. Nader Hammami

MARECHAL FERRANT :

M. HEDI Sassi

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 12 FEVRIER 2017

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Epreuve Initiation (60 cm)

10h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2: Préparatoire I (80 cm)

11h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3: Préparatoire II (90 cm)

13h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO* (100 cm)

15h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO** (110 cm)

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 70x 45m

Nature : Sable

TERRAINS D'ECHAUFFEMENT

Dimensions : 40 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com **Avant Vendredi 10 Février 2017 à minuit.**

Frais :

15 Dinars pour les épreuves initiation, préparatoire I et L'épreuve préparatoire II .

20 Dinars pour les épreuves CSO.

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. **Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.**

HEBERGEMENT DES CHEVAUX:

Des boxes sont mis **Gratuitement** à la disposition des chevaux (30 boxes). Ils sont attribués dans les limites de la disponibilité : Pour vos réservations, merci de contacter **Mr** Nadhem Keskes (53 869 581)

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: **12 FEVRIER 2017** à 08h00

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème temps idéal (1)

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 60 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille + Prix en nature
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille + Prix en nature
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixé et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base desquelles le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'Égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décide.

3- En cas d'Égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps limite (le double du temps idéal), est éliminé

EPREUVE 2 : Préparatoire I

Date et heure : **12 FEVRIER 2017** à 10h00

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème : **Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)**

Vitesse : 325 m/min

Hauteur: Max 80 cm

Largeur : Max 90cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille + Prix en nature
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille + Prix en nature

EPREUVE 3 : Préparatoire II

Date et heure : **12 FEVRIER 2017** à 11h30

Catégorie de Cavaliers: Epreuve Préparatoire II : **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: Max 90 cm

Largeur : Max 100 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème}	Médaille
3 ^{ème}	Médaille
4 ^{ème}	Médaille
5 ^{ème}	Médaille

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval autiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p> <p>OFFENCE (Please tick one)</p> <p>FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 188.6.2 and/or Eventing Rules Art. 326</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 325</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 145</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (see 10)</p> <p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>FEI</p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other international Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other international Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
---	---

EPREUVE 4 : CSO*

Date et heure : **12 FEVRIER 2017** à 13h00

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification /Licence compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Barème : **Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)**

Vitesse : 350 m/min

Hauteur: 100 cm

Largeur : 110 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+150dt
2 ^{ème}	Médaille + 100dt
3 ^{ème}	Médaille + 75dt
4 ^{ème}	Médaille + 50dt
5 ^{ème}	Médaille + 25dt
Dotation Totale	400 Dinars

EPREUVE 5 : CSO**

Date et heure : **12 FEVRIER 2017** à 15h00

Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus

Barème : Difficultés progressives au Chrono sans barrage (Art. 269.) (Joker 125 cm)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur: 110 cm

Largeur : 120 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+200dt
2 ^{ème}	Médaille + 150dt
3 ^{ème}	Médaille + 100dt
4 ^{ème}	Médaille + 80dt
5 ^{ème}	Médaille + 70t
Dotation Totale	600 Dinars

